

par les officiers - commandans d'escadre , de division ou de vaisseaux de S. M. dans le combat livré le 12 Avril 1782 à la hauteur de la Dominique. Ce conseil est présidé par M^r. le comte de Breugnon.

Nous n'avons point parlé des disputes qui se sont élevées chez les Bénédictins de la congrégation de St. Maur à l'occasion du dernier chapitre qu'une partie des religieux s'obstine à ne point regarder comme canonique, & les chefs qu'on y choisit, comme légitimement élus. Un péripatéticien chrétien ne s'empêche pas à publier ces sortes de dissensions dont la charité, l'union & la bonne intelligence entre les religieux devoit étouffer le germe. Mais aujourd'hui que l'administration a nommé des commissaires pour la tenue d'un nouveau chapitre, il faut bien parler de cette contestation. Le parlement a envoyé une députation au Roi pour faire des remontrances & appuyer le général & les anciens de l'Ordre. S. M. y a fait la réponse suivante : " La „ congrégation de St. Maur est un institut „ utile à la religion & aux progrès des lettres ; mon intention est d'y maintenir l'ordre & la paix & de veiller à sa conservation : mon parlement doit se reposer sur la sagesse des mesures que j'ai prises à ce „ sujet „. Le parlement prépare d'itératives remontrances. Le mémoire des opposans au nouveau chapitre & à la commission, supprimé par un arrêt du conseil, n'est pas le seul qui soit répandu : il a paru d'autres mémoires ; & le prieur de Jumièges près Rouen